

Affiché et publié le 30 septembre 2023

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023
LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 22 septembre 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

Date convocation : 15 septembre 2023

Étaient présents : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gaëtan GOUTTEBROZE - Léa GREGOIRE
Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Dylan MATHIEU.

Excusée : Agnès MARION

Secrétaire de séance : Gérard DIF

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

DELIBERATION DE_2023_046 - rénovation du chauffage de la salle polyvalente et de l'école : demande de subventions
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_047 - nouvelle organisation de la cantine scolaire et tarif de la prestation
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_048 - nomenclature M57 : mise en place du compte financier unique en 2024 pour l'exercice 2023
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_049 - modalité de location à l'année du logement meublé
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_050 - modification du temps de travail hebdomadaire d'un agent technique territorial de première classe à temps non complet
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_051 - demande d'acquisition de terrain du domaine public au lieu-dit Pallut
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_052 - coupe de bois 2024
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_053 - décisions modificatives
Délibération approuvée à l'unanimité

La séance a été levée à : 22 h 00.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 30 septembre 2023 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire,
Laurent BERNARD.

